

Bon No: 001001139		1ere Gachée: 07:06 (1) Quantité: 8.00 m3		Date: 29/07/2026 JD2607243353 référence commande(2):		Zone: ZONE 3 Véhicule: K8 KERAX 8X4 LA LAUX							
client: 2323 chantier: 1		Merlet GAEC DE L'ORME 12240 COLOMBIES Merlet 12240 COLOMBIES				CONSEILS DE SECURITE: XI:irritant en aucun cas nos produits ne doivent être ingurgités ou entrer en contact avec la peau au risque de provoquer des allergies des rougeurs ou des brulures 							
ARRIVEE CHANTIER convenue réelle		DECHARGEMENT debut fin		DEPART chantier				RETOUR centrale		ATTENTE 00:00		température: vitesse du vent: validité:	
07:30													
code Béton 22 20 RET		désignation(6)(8) 0		certification		classe d'exposition(3) XF1		Classe Chlorure CL 0.40		consistance(7) S3		Dmax 22	
ciment(type et classe) CEM I 42,5 R				Additions(type)		dosage(C+Ka)(5) 0		Résistance caractéristique(4) C 30/37					
appellation commerciale BETON C30/37 XF1 S3 D22 CL0.4 Propriétés particulières spécifiées 1													
SERVICES RETARDATEUR						ADJUVANTS/AJOUTS (nature et dosage)				LIVRAISON RECEPTIONNEE NOM: signature du client:			
ajout d'ingrédients sur chantier(9): type et quantité: demandeur:													
signature:													

(1) Sauf dispositions particulières,le béton doit être mis en oeuvre,au plus tard,2 heures après la fabrication de la première gachée
(2) Cette case est obligatoirement remplie dans le cas d'un BCPE et dans les autres cas seulement si spécifié
(3) la classe X0 ne peut convenir que pour des bétons ne subissant aucune agression,non armés ou faiblement armés avec un enrobage d'au moins 5 cm
(4) contrôle de la résistance sur cylindres.
(5) Dosage minimal en liant équivalent,si spécifié par le client pour les BPS;dosage nominal en ciment pour les BCP.
(6) BCPN:Béton à Composition Prescrite dans la norme NF P18-201;BCPE:Béton à Composition Prescrite sur Etude Client.
(7) ou rapport E/C suivant la spécification.
(8) l'appellation PRODUIT SPECIAL ne peut être utilisée pour des bétons entrant dans le domaine d'application de la norme NF EN 206/CN
(9) tout ajout sur chantier non prévu dans la formulation du béton rend le béton non conforme à la norme NF EN 206/CN